

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 432 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle au sieur Pinscloux (Pierre).....

n° 432

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 août 1942

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro
31 août 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du +4 juin 1958 organisant la justice indigène à la Côte française des somalis

Vul'arrêté du 15 janvier 1959 instituant une commission de surveillance des prisons à la Côte française des Somalis ; La Commission de surveillance des prisons entendue

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé, pour compter du 4 août 1942, à Pinscloux (Pierre), condamné à Six mois de prison par jugement du 0 mars 1912 et incarcéré le 16 février 1942.

NOUAILHETAS.